
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 13 décembre 2012**

Date de convocation :
Le 21 novembre 2012

Nombre :
- délégués titulaires : 17
- de présents : 9
- de votants : 9

- délégués suppléants : 12
- de présents : 0
- de votants : 0

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au Représentant
de l'État :
12/31

Secrétaire de Séance :
Mme Isabelle DUSCHET

Nos Réf : ID/IC

OBJET :

> Marché éditions

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.
Le Président,
Guy HUART



L'an **deux mille douze**, le **13 décembre** à seize heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Guy HUART**, Président, suite à la convocation qui lui a été faite le 21 novembre 2012.

Étaient présents (9) :

M. Gérard DELMOTTE, Mme Annie DENIS, Mme Yveline DRUELLE, Mme Elizabeth GONDY, M. Guy HUART, M. Michel LATAWIEC, Mme Valérie LÉTARD, M. Jean-Marie RICHEZ, Mme Renée STIEVENART

Absents excusés et non représentés : (6)

M. Laurent DEGALLAIX, M. Hervé BROUILLARD, M. Jacques SCHNEIDER, Mme Laurence PÉAN, Mme Monique GUILBERT, M. Bernard KAMINSKI

Vu le Code du tourisme, et notamment ses articles L.133-1 et suivants ;

Vu le CGCT ;

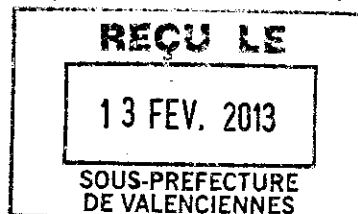
Vu le code des marchés publics et notamment son article 28 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un Office de Tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu la Convention d'apport intervenant entre l'association Office de Tourisme du Valenciennois et l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole et approuvé par délibération N°12/12 du Comité de Direction du 18 juin 2012,

Vu les statuts de l'ÉPIC, et notamment son article 7 ;

Pour assurer ses fonctions de promotion l'OTC VM édite régulièrement des brochures et documents à l'attention de ses clientèles. L'identité visuelle de l'OTC VM est aujourd'hui adaptée à celle de Valenciennes Métropole ; Les brochures et documents promotionnels reprennent donc cette identité jugée souvent trop institutionnelle. De plus, si l'ensemble des brochures répond avant tout à l'attente de nos clientèles, il est nécessaire de les actualiser afin de bien les adapter aux changements de modes de vie et de « les goûts du moment ». Afin de poursuivre l'édition de ces documents, il convient de passer un marché en procédure adapté.



Pour cela, deux lots sont envisagés dans le cadre de ce marché :
Lot N°1 – Création visuel de l'OTC VM, charte graphique, charte bureautique et stratégie de communication (définition des brochures, dépliants et documents).
Lot N°2 – Création des éditions, brochures et dépliants dans le cadre de la charte graphique et de la stratégie de communication définies.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 13 décembre 2012,

- D'autoriser le Directeur Général à passer le marché dans le respect des règles de la commande publique,
- D'autoriser le Directeur Général à signer tous actes et contrats concernant la préparation et la passation de ce marché,
- D'autoriser le Président à signer tous actes et contrats concernant l'exécution et le règlement de ce marché.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

AUTORISE :

- Le Directeur Général à passer ce marché,
- Le Directeur Général à signer tous actes et contrats concernant la préparation et la passation de ce marché,
- Le Président à signer tous actes et contrats concernant l'exécution et le régler.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 13 décembre 2012

Le Président,

